



ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

« *Le temps des cerises* »

12 rue des cerisiers

35134 Coësmes

Tél: 02.99.47.78.60

ecole.0351752p@ac-rennes.fr

PROCOLE SANITAIRE

Ecole « **Le temps des cerises** »

RENTREE 2021

Le protocole sanitaire de l'Education Nationale publié au mois de juillet envisage 4 niveaux d'application des mesures sanitaires selon la gravité de la pandémie. Le dimanche 22 août, le Ministre de l'Education Nationale a annoncé l'application du niveau 2 pour la rentrée 2021.

Voici les mesures adoptées à l'école publique de Coësmes:

I. Application des gestes barrières:

Port du masque pour tous et en toutes circonstances à partir du CP à l'intérieur des bâtiments.

Le port du masque est facultatif sur la cour. Certaines situations autorisent à l'enlever:

- activités en extérieur .
- activités sportives : selon les modalités décidées par les professeurs.
- restauration pour les élèves.
- quand la personne est seule sur son lieu de travail : secrétariat, ménage, correction de cahiers...

Gel à disposition mais nous conseillons aux élèves de se laver les mains.

Lavage régulier des mains à l'arrivée à l'école, avant et après chaque récréation, avant et après le temps du repas.

Respect d'une distanciation physique: pas d'embrassade par exemple.

Le brassage des élèves doit être limité dans la mesure du possible.

- obligation de déjeuner par groupe-classe
- pas de brassage entre les différents groupes de l'école :
 - CE2/CM1/CM2 sont considérés comme un seul groupe.
 - CP et CE1 sont considérés comme un seul groupe.
 - les 2 classes de maternelle sont considérées comme un seul groupe.

Le prêt et l'utilisation du matériel de l'établissement ou entre élèves sont autorisés.

- dans les cours qui utilisent du matériel (EPS, arts plastiques, mathématiques...).
- les élèves peuvent apporter du matériel à partir du CP : petits jeux pour la cour, livres...
- Les adultes sont autorisés à distribuer du matériel : manuels, photocopies...
- les bibliothèques de classe fonctionnent normalement : les prêts de livres sont possibles.

La désinfection journalière des surfaces de travail sera assurée.

- chaque salle dispose d'un produit désinfectant.
- L'adulte présent dans la classe nettoie son poste de travail, les interrupteurs, les poignées de sa classe sur le temps de midi.
- L'aération des salles est effectuée pendant chaque récréation : matin midi et après-midi et soir.
- le ménage est assuré chaque jour.
- Les sanitaires sont nettoyés tous les jours et approvisionnés en produits régulièrement.

II. La restauration :

- Déjeuner par groupe-classe à la même table chaque jour.
- Circulation interdite aux élèves à l'intérieur de la cantine (hormis les toilettes), entrée et sortie par classe. Masque non obligatoire sur la cour et le temps des repas pour les élèves.
- Pas de mélange entre les 3 groupes de cycle ni avec les élèves de l'école privée sur les temps périscolaires. (cour et ateliers du midi)

III. Les activités sportives.

Les activités sportives sont autorisées sans masque dans les espaces en extérieur.

Celui-ci **n'est obligatoire à l'intérieur qu'à partir du niveau 3.**

A l'intérieur, il est permis d'enlever les masques en respectant autant que possible une distance entre élève.

Les activités de natation sont permises pour le moment.

IV. Les temps de récréation :

- dans la cour, le port du masque **n'est obligatoire qu'au niveau 3.**
- L'accès aux jeux et aux bancs est autorisé.

V. En cas de Covid confirmé ou de suspicion de Covid

- la première précaution est qu'en cas de doute, les parents doivent garder leur enfant à la maison, établir un diagnostic médical **et informer l'établissement.** Le retour en classe se fait sur la base d'une déclaration sur l'honneur.

- si nous avons une suspicion dans l'établissement, l'élève est isolé dans une salle attenante et les parents sont prévenus. Ils doivent chercher leur enfant rapidement.

- Suite à un cas de Covid, les décisions (dépistage collectif, fermeture d'une classe ou de l'établissement...) seront prises en conformité avec les directives de l'ARS et les autorités académiques. La fermeture d'une classe sera prononcée dès l'apparition d'un cas confirmé.

- l'information sera faite à toutes les personnes concernées dans les meilleurs délais.

VI. Entrées dans les écoles

Les adultes sont autorisés à entrer dans les écoles sans obligation de pass sanitaire, mais avec obligation de se désinfecter les mains et de porter un masque. Nous limitons les entrées dans l'école pour les parents aux premiers jours de rentrée et aux rendez-vous avec les professeurs ou réunions de classe.

Il est ensuite demandé aux parents de respecter une distance de sécurité et aux enfants de ne pas rester groupés aux entrées des écoles.

Nous demandons aux parents de veiller à ce que les élèves n'arrivent pas avant l'heure d'ouverture de l'école afin d'éviter les attroupements.

Le port du masque reste obligatoire aux entrées et sorties d'école, même dans les espaces extérieurs.

VII. Absences de professeurs

En cas d'absence d'un professeur, les parents seront avertis par mail le plus rapidement possible.

Dans la mesure du possible, ils ne devront pas déposer leur enfant à l'école tant qu'un remplaçant n'aura pas été nommé.

En effet, à cause des limitations des brassages, seul le deuxième professeur du site concerné pourra alors garder les élèves de l'autre classe dans une salle attenante à sa classe. Pour des raisons évidentes de sécurité, il ne pourra pas veiller sur plus de quelques élèves en supplément de sa propre classe.

Conclusion : ces mesures peuvent évoluer au gré des décisions officielles. Nous vous tiendrons régulièrement informés.

Cordialement,

Marianne GASTEL
Directrice de l'école

Tiphaine RAMAGE
Adjointe à l'enfance





ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)

